



Mon mari refuse de subvenir a mes besoin financier

Par **florin62160**, le **19/02/2009** à **21:04**

[fluo][s]bonjourrnj'ai plusieurs questions a vous posez pourriez vous y répondre svp merci d'avance:rn rn[s][fluo]question 1:[/fluo]/[s]mon mari a t-il la droit de ne pas subvenir a mes besoins et a ceux de ma fille ?rn[s][fluo]questions 2:[/fluo]/[s]vers quelle personne pourais-je me tournez?rn car j'ai un autres problème plus délicats qui sont plus dur a vivre sur le plan mental et physique rn[s][fluo]questions 3:[/fluo]/[s]si je quitte le domicile conjugale ou dois-je me diriger en 1er et quel personne dois-je contacter? rnquelque par j'ai peur vous seul pouriez m'orienter et me soutenirrn[s][fluo]question 4 :[/fluo]/[s]si la séparation a lieu vers quel personne dois-je me retournez pour avoir mes droits et principalement un logement ?rnma situation est trop délicate pour donnez plus de renseignement pour l'expliquer sur le siternrnmerci d'avance de votre aide et de votre compréhension

Par **Paula**, le **19/02/2009** à **22:26**

Bonsoir,rnrnVotre mari a l'oblitation de subenir à vos besoins et à ceux de votre fille. Il faut que vous saisissiez leJuge aux Affaires Familiales de votre ville par une requête en Obligation alimentaire et Charges du mariage (article 214 du Code Civil). Codialement